

Fluide Pour Demarrage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les produits dangereux (HPR) DORS Canada / 2015-17

SECTION 1: PRODUIT ET LA IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom Commercial
Code du produit.

Fluide Pour Demarrage
730

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée
Utilisations Déconseillées

Engine starting aid
Aucun

Identification de la société

Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée
75 Advance Blvd., Brampton, ON
L6T 4N1

Téléphone
Fax

905-793-4311
905-793-4318

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence

CANUTEC: 613-996-6666

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

HPR/WHIMIS 2015/GHS Classification

Flam. Aerosol 1; Gaz comprimé dissous; Asp. Tox. 1; Carc. 2; Repr. 2; STOT
SE 3; STOT RE 2Skin Irrit. 2

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger



DANGER

Mention(s) d'Avertissement

Mention(s) de Danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire au fœtus.

May be fatal if swallowed and enters airways

Conseil(s) de Prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Fluide Pour Demarrage

Autres dangers:

Toxique pour la vie aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations:

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux	% wt. *	N° CAS	Classification des dangers
Heptane, branched, cyclic and linear	30 - 60	426260-76-6	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 2; H401 Aquatic Chronic 3; H412
Diethyl ether	30 - 60	60-29-7	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336
Carbon dioxide	5 - 10	124-38-9	Gaz comprimé dissous; H280
Ethanol	1-5	64-17-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319
Chloroethane	0.1-1	75-00-3	Flam. Gas 1; H220 Carc. 2; H351
Toluene	0.1-1	108-88-3	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 2; H401 Aquatic Chronic 3; H412

Autres informations - Les substances dans le produit qui pourraient présenter un danger sanitaire ou environnemental, ou qui ont des limites d'exposition professionnelle, sont détaillées ci-dessous.: Aucun

* The exact percentage withheld as a trade secret in accordance with 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours**

Inhalation

Transporter la victime hors de la zone contaminée. Si la victime respire difficilement, la placer sous oxygène. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Requérir le secours d'un médecin. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale.

Fluide Pour Demarrage

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

-Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

-Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.

**Référence à d'autres sections
Autres informations**

Aucun
Aucun

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

-Température de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

-Matières incompatibles

Ce produit doit être stocké à l'écart des fortes sources de chaleur et des produits chimiques oxydants.

**Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Engine starting aid

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Fluide Pour Demarrage

SUBSTANCE.	N° CAS	(8 h TWA)		(VLE)		Remarque:
		OEL (Canada)	TLV (ACGIH)	OEL (Canada)	TLV (ACGIH)	
Heptane, branched, cyclic and linear	426260-76-6	400 ppm	400 ppm	500 ppm	500 ppm	----
Carbon dioxide	124-38-9	5,000 ppm	5,000 ppm	30,000 ppm	30,000 ppm	#
Diethyl ether	60-29-7	400 ppm	400 ppm	500 ppm	500 ppm	----

#Assurez la teneur minimale en oxygène de l'atmosphère de travail. *A3 = Cancérigène confirmé chez les animaux mais sans pertinence connue chez l'homme

Méthode de surveillance recommandée

NIOSH 1500 (hydrocarbons, B.P. 36 - 126 °C); NIOSH 6603 (Carbon dioxide); NIOSH 1610 (Ethyl ether); NIOSH 2519 (Ethyl chloride)

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage



Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Vérifier avec les données des équipements de protection du fournisseur. Utiliser des gants à usage unique.

Protection respiratoire



En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Vérifier avec les données des équipements de protection du fournisseur.

Thermal hazards

Non requis normalement. Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin.

Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur.	Colorless
Odeur	Sweetish, Hydrocarbon-like
Seuil Olfactif (ppm)	Non disponible
pH	Non disponible
Point de Fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition [°C]:	34 - 35 (Diéthyléther)
Point d'Eclair (°C)	-45 (Diéthyléther)
Taux d'Evaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Extrêmement inflammable
Intervalle de limites d'Explosivité	1.85% - 36.5% v/v (Diéthyléther)
Pression de Vapeur (Pascal)	7.16×10^4 (Diéthyléther)
Densité de Vapeur (Air=1)	Non disponible
Masse volumique (g/ml)	Non disponible
Solubilité (Eau)	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible
Température d'Auto-Inflammabilité (°C)	175 (Diéthyléther)
Température de Décomposition (°C)	Non disponible

Fluide Pour Demarrage

Viscosité Cinématique (cSt)
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

<20 @ 40 °C
Non disponibleNon Explosif.
Non disponible

Autres informations

Non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
Stabilité chimique	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Non attribué.
Conditions à éviter	Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts
Produit(s) de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Itinéraire d'expositions: Inhalation, Contact avec la Peau, Contact avec les yeux

Informations sur les effets toxicologiques

Heptane, branched, cyclic and linear (CAS# 426260-76-6) - Par analogie avec des produits apparentés:

Toxicité aiguë	Orale: LD50 >5 g/kg-bw Cutanée: LD50 >2 g/kg-bw Inhalation: LC50 = 65 - 103 mg/L (Vapeur), 4-hr. rat Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation/Corrosivité	Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation oculaire.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	NOAEC: 12350 mg/m3 (2 yr, inhal., rat, Effets systémiques) LOAEC: 1650 mg/m3 (2 hr, inhal., rat, CNS effects) Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Cancérogénicité	Pas de données. Il est peu probable de présenter un danger cancérogène à l'homme.

NTP	IARC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicity for reproduction	No information available

Diethyl Ether (CAS# 60-29-7):

Toxicité aiguë	Orale: LD50 = 1600 mg/kg-bw (rat) Cutanée: LD50 >20000 mg/kg-bw (rabbit) Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Irritation/Corrosivité	Non irritante to skin and eye.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	Peu probable.
Cancérogénicité	Peu probable.

NTP	IARC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Mutagénicité	Peu probable.
Toxicity for reproduction	Peu probable.

Fluide Pour Demarrage

Toluene (CAS#108-88-3):

Toxicité aiguë

Orale LD50 = 5580 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 >5000 mg/kg (lapin)
Inhalation CL50 (4 heure(s)) 28.1 mg/l (rat) - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritation / Corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation

Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée

Inhalation NOAEC = 1131 mg/m³ (rat), 2 Année(s) - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: neuropsychological effects, auditory dysfunction and effects on colour vision.

Cancérogénicité

Il est peu probable de présenter un danger cancérogène à l'homme.

NTP	IARC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Mutagénicité

Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. NOAEC: 2.8 mg/liter (rat)

Chloroethane (CAS# 75-00-3)

Cancérogénicité

NTP	IARC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Clear Evidence in Female Mice	Non.	A3 - Confirmed Animal Carcinogen	Non.	Oui.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Heptane, branched, cyclic and linear (CAS# 426260-76-6) - Par analogie avec des produits apparentés:

Toxicité aiguë

LL50 (96 heures): >13.4 mg/L (*Oncorhynchus mykiss*)
EL50 (48 heures): 3 mg/l (*Daphnia magna*, mobility)
EC50 (96 heures): 13 mg/l (*Pseudokirchnerella subcapitata*)

À long terme Toxicité

NOELR (28 jours) 1.5 mg/l (*Poissons*) QSAR
LOEC (21 jours): 0.32 mg/l (*Daphnia magna*)
NOEL (96 heures) 6.3 mg/l (Algae)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Se renseigner auprès de spécialistes ou auprès des autorités locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transports terrestres (TDG)	Transport maritime (IMDG)	Transports aérien (OACI/IATA)
Numéro ONU	1950	1950	1950
Désignation officielle de transport	Aérosols, inflammable	Aérosols, inflammable	Aérosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC: Non applicable
This product is exempted under TDG section 1.17 as limited quantity and can be shipped as limited quantity.

Fluide Pour Demarrage

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Ce produit a été classé conformément à la section 12 de la CPR et le FDS contient toutes les informations exigées par la HPR.

Canada (DSL / NDSL) - Tous les produits chimiques listés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

Date de préparation: May 3, 2017

Mention(s) de Danger et Phrases de Risque Énuméré dans: SECTION 2:/ SECTION 3:

Mention(s) de Danger

- H220: Gaz extrêmement inflammable.
- H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H401: Toxique pour la vie aquatique.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils en matière de formation : Aucun.

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs.

Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Disclaimer: We believe the statements, technical information and recommendations contained herein are reliable, but they are given without warranty or guarantee of any kind. The information contained in this document applies to this specific material as supplied. It may not be valid for this material if it is used in combination with any other materials. It is the user's responsibility to satisfy oneself as to the suitability and completeness of this information for the user's own particular use.